

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNCICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 23 JUIN 1999

Objet:

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf et le vingt trois Juin à dix-sept heure

Affectation

des

Résultats

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Jean THAON

9906/05

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, BONNET, DAVID, FOUQUES, GILLY, LORENZI, MASCARELLI, MORANI, OTTO, PASCAL, REGHEZZA, SENECA. MMES BELLON, COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI,

SOMARIA.

Le Président indique que la nomenclature budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes impose d'affecter, après le vote du Compte Administratif, à la section d'investissement tout ou partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il propose donc d'affecter les sommes suivantes qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 1999 :

> - compte 1068 : 150 000,00 F - compte 0021 : 237 789,47 F 387 789,47 F

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve les propositions précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président, Charles GINESY